



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SANTÉ DE LA CFR DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

La commission s'est réunie 5 fois de nombreux sujets ont été traités mais rien n'est jamais fini sur les sujets abordés.

Le rapport sur ONE HEALTH ou UNE SEULE SANTE.

60% des maladies humaines infectieuses sont d'origine animale. L'approche « One Health » permet de favoriser les collaborations entre les acteurs de la santé animale, végétale et environnementale.

Les missions de l'ANSES englobent les santés animale, végétale, humaine au travers de la sécurité sanitaire environnementale et alimentaire.

La promotion de la santé et la prévention sont essentielles pour conserver, améliorer le bien-être de la population à court, moyen et long terme.

L'épidémie du COVID a démontré qu'il y a eu une augmentation importante des violences intra-familiales et des carences au niveau de la santé des tous petits.

Pour être en bonne santé il faut avoir accès à une nourriture saine, une habitation salubre, une activité physique adaptée selon l'âge, à la vaccination et aux soins bucco-dentaires.

La prévention est une arme contre les inégalités. La santé est un état complet de bien-être physique mental et social.

Les Soins Palliatifs : C'est un sujet que nous développerons de manière plus approfondie lorsque les sujets sur la fin de vie, les soins palliatifs seront débattus au niveau du parlement même si de nombreuses instances ont rendus des avis.

Les soins palliatifs ont pour objectif d'aider à préserver la qualité de vie des patients atteints de maladie grave voire mortelle par le soulagement de la souffrance physique, psychologique. Les soins palliatifs ne se limitent pas et ne doivent pas se restreindre uniquement à l'accompagnement de la fin de vie. A ce jour 20 départements n'ont pas de services dédiés à ces soins, un énième plan devrait être mis en œuvre sur 10 ans.

La proposition de création de « maisons d'accompagnement » serait une solution intermédiaire entre le domicile et l'hôpital. A ce jour il existe une maison de ce type à Besançon qui est gérée par la Croix-Rouge.

a) Mandat de Protection Future :

Le mandat de protection future permet à toute personne majeure de désigner une ou plusieurs personnes pour la représenter le jour où elle ne sera plus capable de gérer ses intérêts. Le mandat peut prendre la forme d'un acte sous seing privé ou d'un acte notarié. Le mandat de protection future ne fait pas perdre au mandant ses droits et sa possibilité d'accomplir des actes juridiques.

b) Directives Anticipées :

Ce sont les volontés d'une personne qui sont exprimées par écrit concernant les décisions médicales à prendre lorsque la personne est en fin de vie et qu'elle est dans l'incapacité de s'exprimer. Toute personne majeure a le droit de les écrire quel que soit sa situation personnelle mais elles ne sont pas obligatoires.

Comment les conserver : elles doivent être connues du médecin, des proches et être facilement accessibles. Elles peuvent être remises à la personne de confiance, être enregistrées dans Mon Espace Santé ou on peut simplement préciser leur existence et leur lieu de conservation (dans mon espace santé).

Si elles ne sont pas rédigées, la loi demande aux médecins de ne pas poursuivre des traitements déraisonnables ou disproportionnés. Le médecin consultera la personne de confiance et après l'avis d'un autre praticien et de l'équipe soignante prendra sa décision.

c) Personne de Confiance :

Tout personne proche ou le médecin traitant peuvent jouer ce rôle.

La personne de confiance sera consultée en priorité pour recevoir l'information médicale et elle sera le porte-parole du patient lorsqu'il ne pourra plus exprimer sa volonté. Toutefois la personne de confiance est soumise à un devoir de confidentialité sauf accord entre les parties.

PLFSS 2024 :

Le déficit de l'ensemble des branches de la sécurité sociale pour 2023 est de **11,9 milliards €**.

Le déficit social en 2023 s'est amélioré de 8,9 milliards €, pour 2024 le niveau des dépenses de l'ONDAM sera proche de celui rectifié par la loi de financement de la Sécurité Sociale.

COMPTE SOCIAL 2025 :

Toutes branches confondues y compris le Fonds de Solidarité : **-22,1 milliards €**.

ICOPE c'est quoi en quelques lignes :

Tout d'abord la signification en Français de **Integrated Care for Older People** :

Soins intégrés pour personnes âgées.

La Prévention de la dépendance des personnes âgées est un défi majeur pour notre société. Développé par l'OMS le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. A partir des tests simples une évaluation des 6 fonctions essentielles (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) elle est réalisée en auto-évaluation ou par un professionnel (infirmier, kiné, travailleur social). Si une fragilité est repérée une évaluation approfondie est réalisée. L'accompagnement proposé permet à la personne de s'impliquer et être acteur de sa santé.

L'assurance maladie accompagne le projet ICOPE depuis son démarrage.

La Prévention afin de retarder le plus possible la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour notre société. Au niveau de la Prévention a été mis en place également depuis Juin 2024 ce qu'on appelle

Mon Bilan Prévention :

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19 avenue Niel - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Ternes

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr

1 million d'assurés par la MSA et 12,7 millions par l'assurance maladie seront invités à faire un bilan.

C'est 1 français sur 4 et 3 sur 4 après 65 ans qui souffrent de maladies chroniques.

Ce dispositif est mis en place auprès des médecins, des infirmiers, des sage-femmes, des pharmaciens.

Ils seront une opportunité d'identifier les facteurs de risques et évoquer les questions sur l'activité physique, l'alimentation, le sommeil, la santé mentale, les violences, la vaccination.

Depuis novembre 2023 un annuaire national permet de référencer les ressources disponible.

LES CDCA ET LA CONFERENCE DES FINANCEURS :

Dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus.

D'où le Plan National de Santé Public dont une des priorités est la prévention.

- Les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité.

- Les repérages et prises en charges précoces.

- Le passage à la retraite.

- Le lien social et la lutte contre l'isolement.

- L'aménagement du logement.

- L'accès à des aides techniques.

L'objectif est de faire monter en puissance les politiques de prévention afin de définir des stratégies régionales et locales afin de mieux les coordonner et d'obtenir des financements sur des projets spécifiques.

LES VULNERABILITES :

En France 20 millions de personnes vivent avec une pathologie chronique.

Il existe une nouvelle forme de vulnérabilité liée à la santé du fait de la non-prise en compte de certaines maladies, dont les causes sont multiples.

Ce qui a pour conséquence une altération au niveau **physique**, d'où une perte d'indépendance, le niveau **social** renvoie aux problèmes économiques, au niveau **psychologique** à la dépression aux troubles neuro-dégénératifs et **environnemental** avec un habitat inadapté et à un isolement des personnes.

LA GRANDE SECU :

Sujet abordée il y a un certain mais qui est toujours d'actualité (petit rappel) :

Instaurer un régime unique de la Sécurité Sociale qui prendrait en charge à 100% les dépenses de santé sans diminution du panier de soins avec la suppression des dépassements d'honoraires. L'assurance maladie obligatoire couvre près de 80% des dépenses de santé, les complémentaires 13,4%. Ce nouveau système permettrait de lutter contre les inégalités sociales. Les retraités ne bénéficiant de contrat collectif de complémentaires santé ont des cotisations beaucoup plus élevées que les salariés.

Les frais de gestion des complémentaires place la France au deuxième rang de l'OCDE, quand bien même on tend à vouloir nous prouver le contraire.

RAPPORT DU SENAT :

Les frais de gestion des complémentaires ont augmenté entre 2011 et 2022 de 33%.

Au sein de l'OCDE le reste à charge reste le moins élevé en France il est de 8,7% contre 21,9 en Italie et 33,3 en Grèce, en UK 12,7 .

La dépense moyenne en santé par habitant en France est de 3475 euros par an le reste à charge (RAC) moyen par ménage est de 250 euros après AMO et l'AMC (assurance médicale obligatoire et l'assurance médicale complémentaire).

93% des retraités ont une assurance médicale complémentaire.

Être soigné selon ses besoins et payer selon ses moyens » c'est la devise de la Sécurité Sociale lorsqu'elle a été créée.

ICOPE TRIAL :

Le programme ICOPE (Soins Intégrés pour les Personnes Âgées) de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) consiste à favoriser une approche intégrée de la santé qui prend en compte les capacités de la personne. ICOPETRIAL est proposé dans le cadre de l'expérimentation nationale dite « article 51 ICOPE », elle permet d'expérimenter de nouvelles organisations de soins et leur financement. Elle a obtenu une autorisation en janvier 2022 et est accessible en intégralité sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr (expérimentations en cours).

Les villes de Toulouse, Limoges, Angers, Perpignan, Castres, Tarbes.

Sont concernées par l'expérimentation. Toutes les personnes qui souhaitent y participer doivent se connecter sur l'IHU HEALTHAGE dont l'adresse mail est : ihuicope.trial@orange.fr

Michèle LG

